

ARDECHE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 8 JUN 2017
DELIBERATION n° 2017/10**

NOMBRE

de conseillers en exercice : 11
de présents : 8
de votants : 11

L'an deux mil dix-sept le huit juin
le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE VALOUX
s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
Marie-Christine SOULHIARD, Maire

Étaient présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER
MANOHA Olivier, THOUE Caroline, BESSET Pierre-Yves,
ALFIERI Françoise, BONOT Bernard, ENGELMANN Christophe,
MARGNAT Flavien

Absents excusés : MARCOUX J.F pouvoir à ENGELMANN Ch
SCEVOLA D pouvoir à SOUILHARD M.CH
MARTIN M pouvoir à ROYER MANOHA O

OBJET :

**PLAN LOCAL D'URBANISME – PRISE EN COMPTE DE LA NOUVELLE VERSION
DU REGLEMENT D'URBANISME**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 2.12.2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe que le décret n° 2015-1783 du 28.12.2015 emporte une nouvelle codification de la partie règlementaire du code de l'urbanisme. Il prévoit également une modernisation du contenu du P.L.U en préservant les outils préexistants et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **CONFIRME sa volonté d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,
Marie-Christine SOULHIARD

